

Reportage – Pêche

Ça y est ! La pêche électrique est interdite en Europe

Julia Druelle (Reporterre)

2 juillet 2021 à 14h47

Mis à jour le 5 juillet 2021 à
09h48

Durée de lecture : 4 minutes



Après des années de lutte, l'interdiction de la pêche électrique en Europe est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. À Boulogne-sur-Mer, l'association Bloom célèbre cette victoire mais appelle à la vigilance : d'autres méthodes de pêche industrielle destructrices sont développées pour la remplacer.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), reportage

Tourteaux, homards, blancs de seiche, bulots : à l'entrée du quai Gambetta, à Boulogne-sur-Mer près de Lille, les aubettes exposent la pêche du jour sous le cri des mouettes et des goélands. En arrière-plan, à intervalles réguliers, un bateau entre ou sort du premier port de pêche français.

Ici, l'association Bloom, qui œuvre à la conservation marine, a donné rendez-vous le 1^{er} juillet en début d'après-midi aux journalistes pour une conférence de presse. À une semaine de la fête de la mer, elle tenait à marquer le premier jour de l'interdiction de la pêche électrique en Europe, pour laquelle elle s'est battue pendant plusieurs années. Younous Omarjee, eurodéputé La France insoumise engagé de longue date sur le sujet, tenait à être présent. *« Notre victoire démontre qu'il n'y a pas de fatalité des grandes multinationales et de l'industrie de la pêche, et que les politiques et les citoyens peuvent reprendre le pouvoir »*, a-t-il déclaré. Si la lutte a payé, c'est qu' *« il y avait la convergence d'enjeux majeurs écologiques mais aussi sociaux : s'il n'y a plus de poissons, il n'y a plus de pêcheurs »*.

La pêche électrique est en effet très efficace et met en danger les ressources halieutiques et la biodiversité marine. Elle consiste à envoyer des décharges dans les sédiments à l'aide d'électrodes, afin d'en déloger les poissons plats qui y sont enfouis. Interdite une première fois en Europe en 1998, elle a été par la suite réintroduite à titre dérogatoire.



Les ressources halieutiques sont détruites par des méthodes de pêche agressives. © Julia Druelle/Reporterre

« À Boulogne, nous avons observé la disparition des ressources », a confirmé Stéphane Pinto, vice-président du comité des pêcheurs des Hauts-de-France présent à la conférence de presse. « Quand la pêche électrique s'est accentuée, le poisson a disparu. Ce qui est principalement pêché ici, et représentait 80 % du chiffre d'affaire des bateaux, c'est la sole. En 2012, ici, la sole, c'était dix millions d'euros. Aujourd'hui, c'est à peine trois millions. » En Boulogne et Dunkerque, « il reste 35 fileyeurs, nous étions 70 il y a dix ans. Nous avons subi une dizaine de plans de sortie de flotte ces dernières années, avec autant de bateaux envoyés à la casse et une cinquantaine de licenciements ».

La pêche électrique est principalement utilisée par des navires néerlandais, l'association a donc été confrontée au lobby de la pêche et au gouvernement des Pays-Bas. En 2019, alors que l'interdiction avait été adoptée, Amsterdam a introduit un recours, finalement rejeté, devant le Parlement européen.

Autres méthodes agressives : la senne danoise et la « pêche au Kärcher »

Pire encore, Thomas Spekschoor, journaliste de la radiotélévision néerlandaise, révélait le 30 juin 2021 une fraude de grande ampleur remontant jusqu'au ministère de la Pêche de son pays. *« Le ministère a tenté d'induire en erreur Bruxelles et les autres pays de l'Union européenne afin d'obtenir le plus grand nombre possible de licences pour la pêche électrique »*, résume-t-il. *« Les fonctionnaires néerlandais se sont mutuellement informés par courrier électronique que leurs méthodes n'étaient pas légales et qu'elles étaient "douteuses", mais ils ont reçu pour instruction de le cacher à la Commission européenne et à l'élite politique du ministère. »*



À Boulogne-sur-Mer, des représentants de pêcheurs boulonnais et l'association Bloom ont célébré l'interdiction de la pêche électrique. © Julia Druelle/Reporterre

« Sous couvert de “recherche”, le pays a obtenu un nombre de licences bien supérieur au cadre réglementaire – 30 % au lieu de 5 % – mais il a également perçu des millions d’euros de subvention en requalifiant d’“innovante” une technique de pêche considérée jusque-là par les textes de loi comme “destructrice” », ajoute Lætitia Bisiaux, chargée de mission à Bloom.

Pour autant, le danger n’est pas totalement écarté. Deux nouvelles méthodes de pêche sont actuellement développées en remplacement de la pêche électrique : la senne danoise, déjà utilisée et proche de la méthode du chalut, et la pêche au jet haute pression, aussi appelée « *pêche au Kärcher* ».

Empêcher l’autorisation de ces méthodes sera l’objet de la prochaine bataille de l’association.